



Bailleur semi privé_bail à un seul nom

Par **Naynah**, le **28/01/2016** à **15:50**

Bonjour,rnrnMon ami et moi avons fait une demande de logement via le 1% logement de mon entreprise. rnNous avons été retenus mais le bailleur nous dit que le contrat ne contiendra que mon nom car mon ami ne gagne pas 3 fois le montant du loyer et cela est risqué de nous faire signer à deux.rnQue ce soit légalement ou symboliquement, ceci nous semble absurde et j'aurais aimé savoir si leur demande était légal et ce que nous pouvions faire ou dire pour faire en sorte qu'ils ajoutent son nom sur le contrat ?rnrnD'avance, je vous remercie pour vos retours.rnrnBonne journée

Par **Lag0**, le **28/01/2016** à **16:46**

Bonjour,rnIl faut savoir que, dans le cas d'un bail à deux preneurs, chaque preneur peut donner congé quand il le souhaite. Le bail se poursuit alors automatiquement et sans que le bailleur ne puisse rien y faire avec le preneur restant.rnCeci explique que votre bailleur ne souhaite pas conclure un bail à deux preneurs dont un à faibles revenus. En effet, si par la suite vous donnez congé et que votre ami reste, le bailleur n'est pas convaincu que ses revenus suffiront à payer le loyer.rnVous n'avez aucune possibilité pour obliger le bailleur à accepter de conclure un tel bail.

Par **Naynah**, le **28/01/2016** à **17:04**

Merci pour votre retour très rapide !rnJ'aurais juste un complément d'information à vous demander ; si je suis la seule à signer, quelle preuve officielle y aura t-il à ce que mon conjoint

habite vraiment dans l'appartement ? Les quittances ne seront pas à son nom par exemple ?
Merci d'avance

Par **Lag0**, le **28/01/2016** à **18:58**

De quelles preuves officielles avez-vous besoin ? Vous pouvez très bien lui faire une attestation comme quoi vous l'hébergez.